

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

<p>SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Tél. : 01-49-55-52-06 Fax. : 01-49-55-56-17</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N99/N°2032</p> <p>DATE 16 MARS 1999</p> <p>CLASSEMENT</p>
	<p>LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</p> <p>À</p> <p>MESSIEURS LES DIRECTEURS RÉGIONAUX DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT</p>
<p>OBJET : Définition des épreuves terminales n° 2, n° 3, D et E spécifiques au BTS option "Services en espace rural"</p> <p>DATE DE MISE EN APPLICATION : Immédiate.</p>	
<p>PLAN DE DIFFUSION</p> <p>Administration centrale - Diffusion B Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM Inspection Générale de l'Agriculture Hauts-Commissariats de la République des TOM Conseil Général de l'Agronomie Inspection de l'Enseignement Agricole Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés</p> <p>POUR INFORMATION</p> <p>Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public</p>	

Cette note de service a pour objet, suite à l'arrêté du 16 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA option "Services en espace rural", de préciser les définitions des épreuves n° 2, n° 3, D et E propres à cette option.

Le Sous-directeur

Edgar LEBLANC

Epreuve n°2 - Etude de cas

Objectif de l'épreuve

A partir d'une situation concrète construite à l'aide de données réelles simplifiées (économiques, commerciales, sociales, géographiques, politiques, culturelles, juridiques,...) le candidat doit montrer qu'il est capable d'analyser la situation proposée, d'élaborer, d'expliciter et de justifier une stratégie d'action. Il devra également montrer sa capacité à prendre du recul et à exercer son esprit critique.

Cette épreuve s'appuie sur les enseignements des modules D3.2, D3.3, D4.1, D4.2 et D4.3.

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve écrite avec documents d'une durée de 4 heures (y compris le temps de lecture)

Evaluation de l'épreuve

Elle est assurée par deux enseignants. Les enseignants des trois disciplines suivantes : sciences économiques, sociales et de gestion, d'histoire - géographie et d'éducation socioculturelle sont convoqués. Les binômes sont constitués lors de l'atelier de correction.

Epreuve n°3 - Soutenance du rapport de stage

Objectif de l'épreuve

L'épreuve doit évaluer les capacités du candidat à :

- analyser le contexte du projet dans lequel il s'est intégré (acteurs, territoire, organisation de la structure...);
- présenter le projet de la structure dans ses dimensions essentielles, son état d'avancement et sa participation au sein de celui-ci ;
- justifier la démarche suivie et les outils utilisés dans le cadre de son action ;
- présenter et analyser les conséquences de son action sur l'évolution du projet de la structure.

Le stage principal

Lieu

Toute structure (collectivité, association, entreprise ...) qui intervient dans les champs d'activités suivants (cf. référentiel professionnel):

- du conseil en direction des agriculteurs et des entrepreneurs ruraux pour développer et structurer des activités de services,
- de la conception et de la gestion de projets individuels et/ou collectifs de développement : touristiques, socioculturels et éducatifs ... s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire,
- de la coordination de services centrés sur la personne (personnes âgées, petite enfance ...) destinés à l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales (loisirs, cadre de vie, culture ...).

Objectif

L'étudiant doit pouvoir s'intégrer dans une démarche de projet mise en œuvre sur un ou plusieurs champs d'activités visés par le référentiel professionnel.

Durée

La durée des stages est de 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité. La durée du stage principal, support de l'épreuve E3, ne peut être inférieure à 8 semaines.

Nature de l'épreuve

Le rapport écrit

Le rapport de stage est une production écrite et personnelle qui ne saurait se limiter à une simple compilation de documents. Il est relatif à la structure, lieu du stage principal, et au travail réalisé pendant cette période. Les contenus du rapport respectent les objectifs de l'épreuve. Les qualités d'expression écrite, de structuration et de présentation du rapport sont appréciées dans cette épreuve.

Le rapport ne doit pas dépasser 40 pages et est accompagné d'un résumé d'une page, d'un sommaire, de mots-clés, et d'une bibliographie.

Les annexes (15 pages maximum) doivent être pertinentes.

La soutenance orale

L'objectif de la soutenance orale est d'évaluer les capacités d'analyse, de synthèse, d'argumentation de l'étudiant, son aptitude à valoriser sa prestation écrite, à utiliser des supports de communication adaptés et d'apprécier sa part d'implication dans le projet.

L'épreuve ne peut dépasser 45 minutes et comprend 15 minutes d'exposé maximum et 30 minutes d'entretien maximum.

Evaluation de l'épreuve

Le rapport écrit est corrigé par l'enseignant. L'évaluation est assurée par un enseignant de la discipline choisie parmi les 3 suivantes : Sciences économiques, sociales et de gestion (SESG), Histoire - géographie, Education socioculturelle (ESC). Un professionnel peut être associé au jury.

EPREUVE n°3 : Rapport de stage

GRILLE D'EVALUATION

Session :	N° de Jury :	Centre :
NOM :	Prénom :	Numéro d'ordre :

PARTIE	NOTE /20	COEFF	NOTE PONDEREE
<u>Partie 1 : évaluation de l'écrit</u>			
C1 Capacité à construire un rapport clair, lisible, selon un plan raisonné et respectant les consignes de l'épreuve		0,25	/5
C2 Capacité à analyser le contexte du projet dans lequel il s'est intégré (acteurs, territoire, organisation de la structure...)		0,5	/10
C3 Capacité à présenter le projet de la structure dans ses dimensions essentielles et son état d'avancement. Capacité à expliquer sa participation au sein de celui-ci.		0,6	/12
C4 Capacité à justifier la démarche suivie et les outils utilisés dans le cadre de son action.		0,4	/8
C2 Capacité à présenter et analyser les conséquences de son action sur l'évolution du projet de la structure.		0,25	/5
TOTAL pour la partie écrite		2	/40
<u>Partie 2 : évaluation de l'oral</u>			
C6 Capacité à présenter et à valoriser le rapport écrit devant un jury en choisissant les éléments que le candidat juge utiles pour susciter l'intérêt des examinateurs durant sa présentation. Durée = 15 minutes maximum.		1	/20
C7 Capacité à maîtriser les moyens d'expression et de communication pour présenter l'étude et en débattre avec le jury.		0,5	/10
C8 Capacité à argumenter et à débattre avec le jury en mobilisant ses connaissances à partir de son expérience des pratiques professionnelles. Les questions portent sur le contenu du rapport.		(1,5)	
C8.1 vocabulaire et concepts utilisés.		0,5	/10
C8.2 démarche suivie, difficultés rencontrées et moyens utilisés pour les surmonter.		0,5	/10
C8.3 portée des résultats obtenus par le stagiaire.		0,5	/10
TOTAL pour la partie orale		3	/60
TOTAL GLOBAL		5	/100
NOTE FINALE EN POINTS ENTIERS			/20

Observations éventuelles :

Correcteur :

NOM :

Prénom :

Signature :

Epreuve D - Sciences économiques sociales et de gestion

Pour les candidats en épreuve terminale

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités définies dans les modules D31 et D33. Elle peut porter soit sur les deux modules, soit sur un seul.

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale, organisée à partir d'une question tirée au sort par le candidat parmi une série préparée par le jury. L'épreuve dure au maximum 1 heure 30 minutes et comprend :

- une préparation de 60 minutes maximum du candidat,
- un entretien de 30 minutes maximum.

Evaluation de l'épreuve

Elle est effectuée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion intervenant dans les modules concernés.

Pour les candidats en CCF

Module D31 : 1 CCF, coefficient 1, écrit de 3 heures (3h30 si des documents sont joints), donnant lieu à un développement structuré.

Module D33 : 2 CCF, coefficient 1 pour chaque CCF, 1 coefficient au moins pour l'oral.

Epreuve E - Epreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI)

Pour les candidats en épreuve terminale

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités définies dans les modules D32, D33, D41, D42, D43 et D44.

Cette épreuve doit permettre d'apprécier plus particulièrement la capacité du candidat à mettre en œuvre ses savoirs, savoir-être, savoir-faire dans une situation professionnelle relative au moins à l'un des trois champs du référentiel.

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale et pratique individuelle.

Sur la base d'une interprétation d'observations et/ou de données techniques, le candidat sera amené à mobiliser ses connaissances lors d'une situation de communication professionnelle et à répondre à une ou plusieurs questions posées par le sujet.

La durée totale de cette épreuve est de 2 h 30 minutes maximum. Deux heures maximum sont consacrées par le candidat à la préparation de l'épreuve.

A l'issue de cette préparation, le candidat fait un exposé de 10 minutes maximum et répond aux questions du jury pendant 20 minutes maximum.

Le candidat aura la possibilité de choisir un sujet parmi deux propositions.

Evaluation de l'épreuve

Les deux examinateurs convoqués pour cette épreuve enseignent dans les disciplines suivantes : Sciences économiques , sociales et de gestion, Histoire - géographie, Education socioculturelle. Cette évaluation est conduite à l'aide d'une grille nationale critériée.

Pour les candidats en CCF

L'épreuve E est composée de 5 à 8 CCF, y compris l'EPI (défini ci-dessus).

Module D42 : au moins un CCF pratique et écrit ou pratique et oral

Module D43 : au moins un CCF pratique

Module D44 : au moins un CCF pratique et oral

EPI : un CCF coefficient 3

Session :
NOM :

N° de Jury :
Prénom :

Centre :
Numéro d'ordre :

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E
ÉPREUVE PROFESSIONNELLE INTERDISCIPLINAIRE (EPI)

Objectifs	Capacités	Critères	Niveau				NOTE /20	COEFF	NOTE POND.
			--	-	+	++			
1. Apporter une réponse ou solution au sujet proposé et la présenter en 10 minutes maximum	- s'approprier les informations	- compréhension des informations - tri et analyse des informations - évaluation des informations					1		
	- proposer une réponse/solution adaptée	- réalisme de la réponse/solution par rapport au sujet proposé - plan adapté au traitement du sujet - logique et cohérence dans l'organisation des idées					1,25		
2. Construire une argumentation et débattre avec le jury.	- répondre aux objections	- compréhension des questions/objections - apport des justificatifs aux arguments avancés - logique et cohérence dans l'organisation des idées - précision et concision					1		
	- utiliser ses connaissances de manière pertinente	- niveau et pertinence des connaissances techniques - niveau et pertinence des connaissances de culture générale					1,5 1,5		
2. Faire valoir ses qualités d'expression orale et/ou de négociation.	- exposer oralement	- techniques orales et vocales (rythme, ton, articulation, puissance ...) - gestuelle - syntaxe, vocabulaire - gestion du temps					0,5		
	- adapter des moyens de communication à la situation	- utilisation pertinente des moyens de communication - adaptation à l'auditoire					0,75		
TOTAL								/150	
TOTAL (note en points entiers sur 20)								/20	
Appréciation générale (synthèse) :									

Correcteurs :
NOM :
NOM :

Prénom :
Prénom :

Signature :
Signature :